



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine**

Direction du Budget et des Approvisionnements

Service des Achats et des Marchés

## **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**AO/Z00/DBA/050/2018**

**POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR L'EXPEDITION RAPIDE DE COLIS DE  
LA BCEAO-SIEGE**

**AOÛT 2018**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **1.1. Contexte**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Son Siège est situé à Dakar au Sénégal. La Banque Centrale dispose, dans chaque pays membre d'une Direction Nationale ayant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires et, d'une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération sise à Paris.

Dans le cadre de son fonctionnement, le Siège de la Banque Centrale expédie des colis par voie aérienne dans les pays membres cités plus haut et vers ses correspondants et partenaires extérieurs à travers le monde.

### **1.2. Objet de la mission**

Le présent appel d'offres vise à sélectionner un prestataire offrant le meilleur rapport qualité/prix pour l'acheminement et/ou la livraison rapides des colis de la BCEAO-Siège.

### **1.3. Allotissement**

Les prestations sont regroupées en **un (1) lot unique et indivisible** : «**Sélection d'un prestataire pour l'expédition rapide de colis de la BCEAO-Siège** ».

En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent postuler pour une partie de la mission. Toute soumission partielle sera considérée comme nulle et non avenue.

### **1.4 - Présentation des soumissions**

Les offres établies en trois (3) exemplaires dont un (1) original et deux (2) copies, devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant les mentions ci-après :

Au coin supérieur gauche :

**« APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR L'EXPEDITION  
RAPIDE DE COLIS DE LA BCEAO-SIEGE**

**A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DES MARCHES »**

Au centre :

**« MONSIEUR LE DIRECTEUR  
DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS  
BCEAO SIEGE – AVENUE ABDOULAYE FADIGA  
BP 3108 – DAKAR SENEGAL »**

Chaque exemplaire des propositions sera présenté en trois (3) parties distinctes :

- lettre de soumission ;
- offre technique ;
- offre financière.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de la partie. L'enveloppe extérieure ne devra pas porter l'adresse du soumissionnaire.

---

---

#### **1.4.1. Lettre de soumission**

Sous peine de rejet à la discrétion de la BCEAO, chaque prestataire devra remplir et signer la lettre de soumission conformément au modèle obligatoire en annexe 1.

#### **1.4.2 - Présentation du soumissionnaire**

Le soumissionnaire devra fournir les informations minimales ci-après :

- présentation succincte du prestataire (dénomination, siège social, domaines de compétence, etc) ;
- toute autre information ou renseignement utile pour une appréciation optimale de l'offre.

#### **1.5 - Offre technique**

Le soumissionnaire devra fournir les informations ci-après :

- stratégies et outils d'intervention ;
- description des capacités techniques et opérationnelles ;
- liste des références similaires ;
- planning initial ;
- liste des réseaux et partenariats susceptibles de faciliter l'exécution de la mission.

#### **1.6- Proposition financière**

Le contrat sera conclu avec le prestataire retenu sur la base des prix unitaires convenus par échelle de poids en fonction de la région.

Par ailleurs, pour chaque opération d'acheminement, le prestataire doit spécifier le cas échéant, les frais de transit et de douane correspondant en fonction de la nature de la transaction (porte-à-porte ou fret général).

#### **1.7 - Date et lieu de dépôt des propositions**

Les propositions devront être déposées physiquement et adressées à : Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements et déposées au Siège de la BCEAO **le vendredi 24 août 2018, à 17 heures TU au plus tard**, délai de rigueur à l'adresse ci-dessous :

**BCEAO-Siège / Direction du Budget et des Approvisionnements  
(5<sup>e</sup> étage de la Tour – Bureau 509)  
Avenue Abdoulaye Fadiga - BP 3108 DAKAR (Sénégal)**

En ce qui concerne les propositions transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

Les offres transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées.

#### **1.8- Durée de validité des propositions**

La durée de validité des propositions sera de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des plis. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs propositions pendant toute cette durée.

#### **1.9 - Langue de soumission**

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française. En conséquence, toute offre soumise dans une langue autre que le français sera considérée comme non recevable sans préjudice pour la Banque Centrale.

---

---

### **1.10- Conformité**

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

### **1.11- Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les prestataires établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **1.12- Groupements de prestataires**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises ou tout groupement d'entreprises. En outre, les candidats devront fournir tout document que la Banque Centrale viendrait à exiger avant l'attribution du marché.

En cas de groupement, la seule forme autorisée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

### **1.13-Sous-traitance**

La sous-traitance du volet relatif au transport est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

### **1. 14- Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **1.15- Coordonnées bancaires**

Les soumissionnaires installés dans la zone UEMOA devront fournir dans leurs offres, les coordonnées bancaires ci-après :

- Code Banque
- Code guichet
- N° du compte
- Clé RIB
- IBAN
- SWIFT

En ce qui concerne les soumissionnaires de la zone hors UEMOA, ils sont priés d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationale.

### **1.16- Ouverture des plis et évaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité au descriptif des prestations contenues dans le présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix unitaires proposés pour chaque zone, d'autre part.

---

---

### **1.17 – Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

### **1.18- Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **1.19- Négociations**

Avant la signature du contrat, la BCEAO pourrait engager des négociations avec le prestataire pressenti afin de parvenir à un accord sur tous les points. En cas d'échec de ses négociations, la Banque Centrale se réserve le droit d'inviter le prestataire classé deuxième à l'issue du processus d'évaluation technique et financière.

### **1.20- Délai d'acheminement des colis**

Pour chaque région, le prestataire est tenu d'indiquer le délai d'acheminement des colis en fonction de la nature de l'opération.

### **1.21- Assurance**

Le prestataire retenu et ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment les risques de transport et/ou de livraison des colis.

### **1.22 - Modalités de paiement**

Les paiements seront effectués mensuellement par virement bancaire et sur présentation de la facture en trois (3) exemplaires originaux, accompagnée des originaux des pièces justificatives de la réception effective des courriers expédiés au titre de ce mois.

### **1.23 - Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

### **1.24 - Litiges et contestations - droit applicable**

En cas d'attribution du marché, les parties s'efforceront de régler à l'amiable, tout différend né de son exécution ou de son interprétation.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), par un (1) arbitre nommé conformément à ce Règlement.

---

---

L'arbitrage a lieu à Dakar, et se déroulera en langue française.

Le droit applicable au fond du litige sera le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

### **1.25 - Compléments d'informations**

**1.25.1** Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : [courrier.zdba@bceao.int](mailto:courrier.zdba@bceao.int) .

**1.25.2** La BCEAO se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de clôture.

**1.25.3.** Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO sans indication de leurs auteurs à l'adresse : [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ce site.

### **1.26. Intention de soumission**

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse [courrier.zdba@bceao.int](mailto:courrier.zdba@bceao.int).

## **DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTIF DES PRESTATIONS**

### **2.1 – Prestations à réaliser**

Au terme du processus de sélection, le prestataire retenu sera principalement en charge des diligences ci-après :

- assurer directement ou par l'intermédiaire de ses sous-traitants, à la demande de la BCEAO-Siège, la collecte et l'acheminement par voie aérienne dans les délais requis, de tous les colis qui lui sont confiés ;
- expédier les colis confiés dans des conditions de sécurité optimales, sans perte ni détérioration ;
- garantir la confidentialité et l'inviolabilité de tous les colis en particulier les papiers d'imprimerie ;
- assurer la réparation des préjudices en cas de retard, perte ou détérioration des colis qui lui sont confiés.

### **2.2. Nomenclature des colis à expédier**

Les colis habituellement expédiés par la BCEAO-Siège se déclinent en documents, matériel ou équipements.

### **2.3 – Profil du prestataire**

Les soumissionnaires éligibles à cet appel à concurrence devront remplir les conditions minimales ci-après :

- être une société agréée dans le transport du courrier ou du frêt ;
  - justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'acheminement par voie aérienne et la livraison de colis porte-à-porte ou Franco-aéroport ;
  - avoir exécuté des prestations similaires au profit d'une institution d'envergure internationale ;
  - disposer des ressources humaines qualifiées et des moyens logistiques (transport, transit, dédouanement, sécurité, conditionnement, infrastructures, etc), technologiques et stratégiques (partenariats et réseaux de distribution) adaptés aux exigences de la mission ;
-

- être capable de répondre dans les conditions requises, à toute sollicitation de la BCEAO, notamment en situation d'urgence.

#### 2.4 – Durée de la mission

Au terme du présent processus de sélection, un contrat de prestation de service sera signé avec le soumissionnaire retenu pour une durée d'un an renouvelable, sous réserve d'une réévaluation satisfaisante des prestations par la BCEAO.

#### 2.5 – Destinations des colis

Les destinations des colis sont réparties en trois (3) zones géographiques récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Régions	Destinations	Observations
Zone A – UEMOA sauf le Sénégal + la France + les autres pays de la CEDEAO	Bénin Burkina Côte d'Ivoire Guinée-Bissau Mali Niger Togo Gambie Cap Vert Sierra Léone Guinée Conakry Nigéria, Ghana Libéria France	Le poids minimal de chaque colis est de 3kg
Zone B	Reste de l'Afrique	
Zone C	Reste du Monde	

---

**ANNEXE 1 : Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**  
BP 3108 DAKAR  
BCEAO/SIEGE

Objet : Appel d'offres pour la sélection d'un prestataire pour le transport rapide des colis de la BCEAO-SIEGE

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix unitaires relative à la sélection d'un prestataire pour l'expédition rapide des colis de la BCEAO-Siège.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---



**ANNEXE 2 : Cadre du bordereau des prix unitaires**

<b>Région</b>	<b>Destination</b>	<b>Prix unitaire en FCFA HT-HD ou euro (à proposer par le soumissionnaire)</b>	<b>Observation</b>
Zone A – UEMOA sauf le Sénégal + la France+ les autres pays de la CEDEAO	Bénin Burkina Côte d'Ivoire Guinée-Bissau Mali Niger Togo Gambie Cap Vert Sierra Léone Guinée Conakry Nigéria, Ghana Libéria France		Le poids minimal de chaque colis est de 3kg
Zone B	Reste de l'Afrique		
Zone C	Reste du monde		